

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

GERS

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents                        qui ont pris  
au Conseil En exercice      part à la  
Municipal                      Délibération

Séance du 7 février 2019

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 7 février

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

01/02/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
01/02/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.  
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, M. CABANNES Pierre, Mmes  
MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes  
CARRERE Amandine, PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève.

Excusés : M. LANSMANT Sébastien, Mme DAL BEN Carine.

Absent : M. CASTAY jean-Marc.

Mme DESPAX Nelly a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

Convention « Chemins d'art en Armagnac »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association des Chemins d'Art en Armagnac souhaite réaliser une exposition à la chapelle de Routgès du 25 mai au 21 juin 2019.

Pour ce faire, cette association sollicite auprès de la Commune: la mise à disposition de la chapelle, l'octroi d'une subvention de 500 € et l'appui éventuel des services de la mairie pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte les sollicitations ci-dessus et dit qu'une convention sera passée entre les deux parties.

Fait à MONTREAL le 7 février 2019.

**Le Maire,**

Gérard BEZERRA.



